



Demande d'aide Fonds d'action sociale des professions libérales

N° d'adhérent :				
Vous-mên	ne	Votre conjoint(e), vo votre partenaire dans		
☐ Madame ☐ Monsieur		☐ Madame ☐ Monsieur		
Nom		Nom		
Prénom		Prénom		
Nom d'époux/d'épouse				
Date de naissance				
Numéro de Sécurité sociale		Date de naissance		
⊠ Adresse		Numéro de sécurité sociale		
		Date de mariage ou de Pacs		
		En cas de décès, précisez la date :		
Téléphone				
☐ Courriel		Profession exercée ou ancienne activité si retraité		
Êtes-vous (cochez la case correspondante) : □ Célibataire □ Marié(e) □ Pacsé(e) □ Divorcé(e) □ Veuf(ve) □ Séparé(e) □ Vie maritale				
Situation des enfants, y compris majeurs				
Nom/prénom	Date de naissance	Profession exercée	Situation*	

^{*}Précisez si vos enfants sont à votre charge ou s'ils vous apportent une aide.

Vos conditions de logement					
Êtes-vous (cochez la ou les cases o	orrespondantes):				
☐ Propriétaire ☐ Copropriétaire	Propriétaire □ Copropriétaire □ Locataire □ Usufruitier □ Logé à titre gracieux □				
Logé en maison de retraite/foyer					
Nature du bien occupé :					
Superficie du bien occupé	Nombre de pièces	Valeur de la résidence principale si vous êtes propriétaire			
Nombre de personnes présentes a	u foyer :				
Votre patrimoine	•				
 Les questions suivantes ne concerr 	ent nas votre résidence principal	۵			
y Les questions survaintes ne concern	Vos biens immobiliers				
(estimation de la valeur actuelle en euros)					
Biens	Vous-même	Votre conjoint			
Sous-total					
TOTAL vous-même + votre conjoint					
	os biens mobiliers et capitaux pl				
·	stimation de la valeur actuelle en Vous-même	euros) Votre conjoint			
Biens ou capitaux	vous-meme	votre conjoint			
Sous-total					
TOTAL vous-même +					
votre conjoint					
*Capitaux imposables ou non impos	 ables (SICAV, assurance vie. livret	d'épargne, etc.)			
, , , ,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	. 5 , ,			
Avez-vous consenti des donations au	ı cours des cinq dernières années	?			

montant:

Vos charges

Charges	A Indiquer en €/an	
Loyer et charges locatives		
Charges de copropriété		
Frais d'hébergement en maison de retraite		
Frais de maintien à domicile (aide à domicile, aide-ménagère, téléassistance)		
Taxe d'habitation (y compris redevance audiovisuelle)		
Taxe foncière		
Impôt sur le revenu		
Assurances (habitation, automobile)		
Frais liés au logement (électricité-gaz-chauffage-eau-téléphone)		
Frais de scolarité		
Pensions alimentaires versées		
Cotisations Mutuelle ou Prévoyance		
Dettes professionnelles		
Autres dettes		
Plan de surendettement		
Autres dépenses (préciser)		
Sous-total Sous-total		
TOTAL vous-même + votre conjoint		

Aides perçues ou sollicitées au cours des 12 derniers mois (tous organismes)

Avez-vous bénéficié d'une aide de la CARPV ?			
□ Oui	i Date Montant :		
□ Non	n		

Organisme	Type d'aide	Décision de l'organisme
Centre d'Action sociale ou Mairie		
Département		
Sécurité sociale		
Institution de retraite complémentaire		
Mutuelle ou prévoyance		
Autres organismes (précisez) :		

Avez-vous beneficie d'une deduction fiscale/prime/ aide obtenue ou encours de demande ?			
□ Non			
□ Oui Laquelle ?	Date	Montant :	
Ma situation familiale et mes revenus	actuels corresponde	ent à ceux figurant sur l'avis d	'impôt sur le revenu que
j'ai transmis			
🗖 Oui , mon avis d'impôt sur le revenu	ı correspond à ma sit	tuation actuelle	
□ Non , mon avis d'impôt sur le rever	าน ne correspond pas	s à ma situation actuelle et je	e joins le(s) justificatif(s)
correspondant(s)			

Déclaration de ressources

Ressources (Ressources (montants annuels perçus en euros)		Votre conjoint
Retraite des professions libérales			
Autres retraites	-		
Pension	Régime professions libérales		
de réversion	Autres régimes		
Prestations de la CAF	-		
Autres allocations	AAH, AEEH, PCH, ACTP, APA		
Revenus d'activité			
Indemnités journalières			
Revenus fonciers			
Revenus mobiliers			
Allocations chômage, pré retraite			
Aides versées par les enfants			
Autres revenus (prestation compensatoire suite à un divorce, rentes viagères, rentes assurance vie etc.)			
Sous-total Sous-total			
TOTAL vous-même +	votre conjoint		

Le contexte de votre demande d'aide

Montant et Nature de l'aide que vous sollicitez (pour les différentes catégories d'aide voir notice)

Personne à contacter pour le suivi de votre dossier		
☐ Madame ☐ Monsieur	Cette personne est :	
Nom	☐ Un membre de votre famille, un ami, un proche	
Prénom	,, ,, ,, ,, ,	
	□ Votre tuteur ou curateur	
⊠ Adresse	☐ Une assistante sociale	
Téléphone		
☐ Courriel		
Votre demande ne sera étudiée qu'à réception d'un doss	ier complet.	
Aucune aide ne sera versée avant la production du just	ificatif de la dépense correspondant à l'objet de la	
demande.		
① La décision de la Commission d'Action Sociale ne pour	ra pas faire l'objet d'un recours devant les tribunaux.	
Je certifie l'authenticité des pièces et renseignements fournis. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de déclaration mensongère à un organisme de protection sociale aux fins d'obtention d'une allocation, d'une prestation, d'un paiement ou d'un avantage indu (Article 441-6 du code pénal).		
Fait à Signat	ture obligatoire :	
Le dossier complet est à retourner à l'adresse suivante	: 64 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris	

Le questionnaire limite la collecte des données personnelles au strict nécessaire. Les informations recueillies par la CARPV sont destinées à l'étude de votre demande d'aide au titre du Fonds d'Action Sociale. Certaines informations seront enregistrées dans un fichier informatisé destiné à sécuriser l'étude de la demande. Les données personnelles recueillies sont traitées selon des protocoles sécurisés de la CARPV et permettent de gérer les demandes reçues dans ses applications informatiques. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant ou demander la limitation de leur traitement en contactant : service.commissions@carpv.fr.

Important: merci de remplir ce formulaire très lisiblement

A retourner par voie de courrier ou de courriel à <u>service.commissions@carpv.fr</u> au plus tard ans les 10 jours qui précède la commission

Notice fonds d'action social CARPV

Vous êtes affilié au régime d'assurance vieillesse des professions libérales et vous souhaitez bénéficier d'une aide du fonds d'action sociale de votre caisse de retraite. Voici les modalités d'attributions des aides.

I. LES DIFFERENTES AIDES

Vous pouvez saisir la Commission pour : une aide relative à la santé (1), une participation au règlement de votre aideménagère (2), une aide financière dans le cadre de l'adaptation de l'habitat (3), une participation à l'hébergement en établissement spécialisé (4), une aide au paiement des cotisations (5), une aide pour des secours divers (6) ou exceptionnels (7) ou encore une aide aux aidants familiaux (8).

1. Santé

L'action sociale peut intervenir pour la prise en charge de dépassements d'honoraires et d'actes non remboursables ou pour le financement d'une complémentaire santé si vous ne pouvez pas bénéficier des aides légales délivrées par votre caisse d'assurance maladie*.

<u>Exemples</u>: aide pour le reste à charge des frais de santé, lunettes, prothèse, orthodontie, matériel médical, frais d'hospitalisation, aide pour le financement d'une complémentaire santé...

*Pour en savoir plus sur les dispositifs gérés par l'assurance maladie, se reporter au site http://www.cmu.fr.

2. Aide-ménagère

Le fonds d'action sociale peut participer à la rémunération d'une aide-ménagère si votre degré de perte d'autonomie est faible, c'est-à-dire que vous avez seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage, tout en restant autonome pour les actes essentiels de la vie courante. Cette aide peut se cumuler avec l'APA.

Le financement peut également intervenir si vous êtes confrontés à une incapacité temporaire limitée à 3 mois.

3. Adaptation de l'habitat visant à prévenir ou pallier la perte d'autonomie

L'action sociale peut intervenir pour le remboursement des travaux d'aménagement du domicile en raison d'un handicap ou en prévention de la perte d'autonomie.

<u>Exemples</u>: travaux de réaménagement, création de sanitaires adaptés, de monte escalier, remplacement d'appareils de chauffage, remboursement d'appareils numériques adaptés, frais de téléassistance, frais de portage de repas, ateliers du bien vieillir.

4. Hébergement en établissement pour personnes âgées

L'action sociale peut intervenir pour couvrir une partie des frais d'hébergement en établissement de retraite ou en résidence sénior.

5. Paiement des cotisations

L'action sociale peut intervenir pour prendre en charge totalement ou partiellement les sommes dues au titre des cotisations obligatoires par suite de circonstances exceptionnelles ou d'insuffisance de ressource du ménage. Cette aide n'intervient pas sous la forme d'un versement mais d'une prise en charge des cotisations dues, directement versée sur le compte cotisant, pour l'année visée renseignée dans la notification.

6. Secours divers

L'action sociale peut intervenir pour les dépenses de la vie quotidienne.

<u>Exemples</u>: frais de chauffage, consommation d'énergie, équipement ménager, frais de déménagement, loyer, frais pour les charges de famille, frais d'obsèques...

7. En cas de circonstances exceptionnelles

L'action sociale peut intervenir en cas de difficultés liées à une situation imprévisible ou exceptionnelle entraînant une rupture de l'équilibre financier.

Exemples: difficultés professionnelles, interruption d'activité en raison d'une maladie, catastrophe naturelle.

II. LES BENEFICIAIRES DES AIDES

Le fonds d'action sociale s'adresse aux **affiliés** du régime des professions libérales (cotisant, personne percevant une pension de retraite du régime des professions libérales, personne titulaire d'une pension de réversion à condition de ne pas relever d'un autre régime de retraite), ainsi qu'aux **ayants-droits** des régimes de la caisse autonome de retraites et de prévoyances des vétérinaires (conjoints, concubins, partenaires de PACS, ascendants et descendants).

Pour les aides aux aidants : les professionnels libéraux **affiliés** à la CARPV aidants familiaux ou les aidants d'un professionnel libéral **affilié** à la CARPV.

Votre section professionnelle **doit être votre caisse de retraite principale**. Le fonds d'action sociale peut, le cas échéant, étudier votre demande en cas de rejet de vos autres organismes d'affiliation.

Pour les aides aux aidants : l'attribution d'un aide est soumise à la transmission de la preuve de la demande effectuée auprès des autres organismes.

III. LES DEMARCHES

Votre demande doit être motivée et accompagnée du formulaire de demande d'aide rempli et signé, ainsi que des pièces justificatives. Elle est transmise par courrier ou courriel, au plus tard 10 jours avant la date de la commission.

A la réception de votre dossier, le service d'action sociale de votre caisse vérifiera s'il est complet et prendra contact avec vous si des pièces complémentaires sont nécessaires.

Votre demande sera étudiée par la Commission d'Action Sociale composée d'administrateurs de la Caisse, se réunissant 4 fois par an.

A l'issue de **l'examen** de votre dossier **et après validation du procès-verbal portant** l'ensemble des décisions de la commission par la Direction de la Sécurité Sociale, **une notification** d'accord ou de rejet vous sera adressée.

Les décisions de la Commission d'Action Sociale sont sans appel.

Les aides sont payables **trimestriellement** ou en **un seul versement** et leurs règlements ne portent que sur **l'année civile** en cours.

Elles ne sont pas imposables, ni assujetties au précompte des cotisations CSG-CRDS-CASA. Elles ne sont pas récupérables sur la succession.

IV. LES PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

Formulaire de demande d'aide complété (requérant et conjoint).

Lettre, sur papier libre, indiquant les raisons pour lesquelles vous formulez une demande d'aide auprès du fonds

d'action sociale

Photocopie recto-verso de votre <u>dernier avis d'imposition sur le revenu</u>, ainsi que celui de votre conjoint, concubin

ou partenaire PACS

Photocopie des avis d'impôts locaux

Justificatifs de dépense correspondant à l'objet de la demande (devis, factures, etc.)

Renseigner dans la rubrique « <u>aides perçues ou sollicitées dans les 12 derniers mois</u> » tout renseignement ayant

attrait à des aides perçues ou en cours de demande, relatives à des travaux d'aménagements, des aides ménagères

(déductions fiscales, aides départementales, APA, ...), aide au loyers ou encore des aides à l'hébergement de jour,

maison médicalisée, EHPAD... Afin que la commission du fonds d'action social puisse calculer le montant du reste à

charge pour l'aide sollicitée.

V. LES PIECES JUSTIFICATIVES COMPLEMENTAIRES

En fonction du type d'aide demandée vous joindrez la ou les pièces suivantes :

Si vous bénéficiez d'un régime de protection juridique: Photocopie du jugement de tutelle, de curatelle ou de

sauvegarde de justice

Quittance de loyer de moins de trois mois (aide n°6 et/ou n°7)

Justificatifs des charges de copropriété (aide n°6 et/ou n°7)

Justificatifs des frais d'hébergement en maison de retraite si vous ou votre conjoint, concubin ou partenaire PACS y

êtes placés (aide n°4)

Justificatifs de revenus si votre situation a changé par rapport à votre dernier avis d'imposition (aide n°6 et/ou n°7)

Plan de surendettement (aide n°6 et/ou n°7)

Justificatifs des dettes (aide n°5, n°6 et/ou n°7)

Pour la demande de secours à destination des aidants familiaux : attestation du handicap de l'allocataire ou du

cotisant en situation de handicap; preuve de la demande auprès des autres organismes; décisions rendues par les

autres organismes. Dans le cas où l'aidant familial est actif, il faut joindre, en outre, la preuve de la baisse ou de l'arrêt

de l'activité professionnelle (aide n°8).

NOUS CONTACTER

Adresse postale: CARPV, 64 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris

Adresse e-mail: service.commissions@carpv.fr

Téléphone (demande de renseignements): 01 85 08 93 64

8